

Date de dépôt : 29 novembre 2010

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2011

Rapport de M. Serge Hiltpold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a étudié ce projet de loi lors de ses séances des 5, 12 et 26 novembre 2010 sous la présidence flamboyante de M. Roger Deneys.

Ont assistés ont travaux Mme la conseillère d'Etat Isabel Rochat (DSPE), de même que M. Daniel Chambaz, directeur général de l'office de l'environnement (DSPE), et Mme Myriam Garbelly, adjointe scientifique du service cantonal de l'énergie (ScanE).

MM. André Hurter (directeur général) et Marcel Ruegg (directeur financier) ont représentés les SIG lors des deux auditions.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier que je remercie au nom de la commission pour la qualité de son travail.

Séance du 5 novembre 2010

Le président rappelle les rôles de la commission s'agissant du traitement de ce projet de loi, celle-ci n'ayant pas la compétence de l'amender. Ces précisions apportées, la présentation et lecture du budget sont effectuées par MM. André Hurter et Marcel Ruegg, dont les points principaux sont résumés dans le présent rapport, étant entendu que le marché est soumis à concurrence.

Première audition des SIG

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2011 atteint la somme de 1'064 millions de francs laissant apparaître un résultat net de 66 millions et un cash flow (drain) de gestion de -88 millions de francs, ce dernier étant dû aux investissements importants budgétés.

M. Hurter rappelle les conditions du marché de l'électricité et précise que les SIG sont désormais soumis à la concurrence. Les tarifs ont baissés et devraient rester **stables** à l'avenir. Il mentionne en outre la fidélisation de 10 % des clients sur 2009 et de 60 % sur 2010.

Le programme Eco21 sera poursuivi, représentant un élément important de la politique **d'économie d'énergie**, intégré dans le concept global énergétique de notre canton. Un comportement adapté se construit à l'aide de campagnes d'informations expliquant les gestes élémentaires à mettre en pratique tant pour les privés que les entreprises, raisons pour lesquelles l'effort reste soutenu. L'objectif cible est de 60 G Wh d'économies d'électricité annuelles à fin 2011.

Il commente ensuite le secteur des eaux usées en annonçant une **hausse de tarifs** avec une refonte de la taxe pour l'année prochaine, ce secteur étant déficitaire notamment en raison de la diminution de la consommation d'eau potable permettant d'engendrer des rentrées permettant de compenser les eaux souillées traitées dans la station d'épuration de Bois-de-Bay.

Le volume des déchets à traiter est également à la baisse, environ 200'000 tonnes. La taxe d'incinération subira une **augmentation** dès le 1^{er} juillet 2011. Le projet de « *Cheneviers IV* » a démarré sous le leadership de l'Etat. Le projet de transformation du site SIG du Lignon pour le rendre énergétiquement neutre sera poursuivi.

Le secteur du gaz devrait également rester **stable**. S'agissant des grands projets de restructuration du réseau, les travaux se poursuivront avec la mise en service de la station biogaz Steppe d'Aïre.

Concernant le personnel, les ETP se montent à 1612, soit une **hausse** de 16 unités, par rapport à 2010. L'augmentation globale des salaires est estimée à 2%, certains postes nécessitant des personnes hautement qualifiées pour conduire des projets ambitieux. S'agissant des honoraires des mandats externes et de la sous-traitance, ils resteront stables. Ces mandats représentent des activités à faible valeur ajoutée.

Pour les charges d'exploitation l'effort doit être maintenu, mais l'activité étant plus importante, les coûts suivent inexorablement une **hausse** d'environ 1%. Néanmoins, et pour la quatrième année consécutive, des gains de

productivité de plus de 5 millions sont prévus sur les effectifs et les frais généraux.

M. Ruegg complète ensuite certains points méritant d'avantage de précisions, notamment sur le FPPA (Fonds de péréquation crée par SIG) qui assure une stabilité des tarifs de l'électricité. Il revient sur le cas de « Swissgrid » dont les conséquences de l'arrêté du Tribunal administratif fédéral ont engendrés une dépense de 30 millions supplémentaires pour SIG ; ce FFPPA a démontré son utilité. Il évoque le domaine de la thermique et la poursuite du développement des réseaux de chauffage à distance pour un montant de 38,8 millions ainsi que le développement de projets de géothermie pour 15 millions. Il précise encore qu'aucun investissement n'est prévu pour la **construction de la CCF** au gaz naturel, celle-ci étant dans l'attente d'une décision de principe.

M. Hurter apporte un éclairage sur le plan d'affaires SIG à 5 ans et commente les divers investissements consentis par rapport à la dette et leurs capacités **d'autofinancement** sur le long terme, notamment à l'horizon 2020 avec une dette cible de 250 millions. Les retours sur investissements seront importants et il rappelle aux commissaires que la dette était d'un milliard en 1999 avec un taux d'autofinancement de 29 %, alors qu'en 2015 ce taux sera porté à 68 %, démontrant une **situation saine**.

La stratégie sur les dix prochaines années sera présentée à la commission en 2011, notamment en tenant compte des conséquences financières du **projet de loi sur la gouvernance** et des effets sur la gestion des participations stratégiques chez Alpiq dont SIG possède un milliard de francs.

Un commissaire (L) aimerait connaître le délai de réalisation pour l'étude du barrage de Conflan et dans quel horizon l'exploitation pourrait être envisagée. M. Hurter estime 2015 pour l'étude et 2022-2023 pour la réalisation, tenant compte des difficultés du projet et de son caractère international. SIG sera concerné par la partie suisse et CNR pour la partie française. Le même commissaire s'inquiète du développement du réseau de chauffage à distance Cadiom et de sa rentabilité en cas de refus de construction de la CCF et des conséquences que cela pourrait engendrer sur la production de chaleur. M. Hurter estime qu'il faudra trouver un complément pour les manques en hiver.

En réponse à une question d'un commissaire (MCG), M. Hurter précise que le réseau de fibre optique est construit par SIG et que la possibilité de venir sur ce réseau est offerte à des sociétés tierces qui feront l'offre finale de service.

Concernant une demande du même commissaire sur les forages géothermiques à Genève, M. Ruegg indique qu'actuellement des forages aux profondeurs de 1'800-2'000 m. sont effectués à Thônex et qu'une étude sismique du sous-sol genevois est agendée. S'agissant d'une campagne de forage à proprement parler, la somme de 75 millions est prévue sur 5 ans, étant entendu que les SIG aimeraient partager les risques étant donné le montant colossal.

A la demande d'un commissaire (PDC), M. Ruegg explique que le risque total sur le milliard d'investissement d'ici 2020 est de 200 millions de francs, dont une partie ne présente pas de risques, notamment dans le domaine de la thermique. Le risque le plus élevé se situant sur le marché de la fibre optique FFTH qui ne possède pas ses clients. Il évoque un groupe piloté par le ScanE pour explorer la répartition des risques sur ce marché.

Sur demande d'un commissaire (L), M. Hurter poursuit sur la politique salariale des employés SIG qui est généreuse et dont l'augmentation de salaire réelle est liée à l'évolution annuelle. Il regrette toutefois certains mécanismes ne lui permettant pas de dégager des moyens plus importants pour attirer des personnes hautement qualifiées, notamment pour développer des marchés porteurs et stratégiques pour l'avenir.

Séance du 12 novembre 2010

Seconde audition des SIG

M. Hurter revient sur l'actualité du projet de la CCF en mentionnant l'étude de 3 sites potentiels, à savoir le Lignon, le CERN et Aïre. Le délai de construction serait de 18 mois une fois les procédures nécessaires terminées. Un commissaire (Ve) souligne que le CERN est un énorme consommateur d'énergie et aimerait connaître les modalités de distribution. M. Hurter informe la commission que l'électricité est fournie par EDF et qu'en effet le CERN consomme à lui seul autant que Genève. SIG ne fournit que l'eau.

A la demande d'un commissaire (S), M. Hurter fournit la liste des principales activités sponsorisées, à savoir dans l'ordre « Genève-Servette HC », « Solar Impulse », « l'OSR », les « Illuminations de Noël à Genève » et la « Course de l'Escalade ».

Un commissaire (L) revient sur le développement du réseau FTTH et aimerait une évaluation plus approfondie des risques liés à ces investissements, tenant compte du fait que Swisscom est déjà sur le marché. M. Hurter précise que les risques existent, mais que le réseau de fibres optiques est une option réaliste ; il reviendra devant la commission pour présenter et développer la stratégie de ce secteur.

A la demande de plusieurs commissaires sur l'évolution des tarifs gaziers, M. Hurter précise qu'il y a une déconnexion entre le gaz et le pétrole et que de nouvelles explorations sont entreprises. M. Ruegg mentionne les forages par une filiale de Gaznat et sa compétitivité ; il ajoute encore qu'une augmentation des tarifs n'impacte pas l'adaptation.

L'étude de ce P L 10752 étant terminée, mais ce d ernier n'étant pas formellement renvoyé en commission par la plénière du Grand Conseil, le vote aura lieu lors de la séance du 26 novembre 2010.

Séance du 26 novembre 2010

Vote du PL 10752

Les débats ayant été terminés lors de la séance précédente, et la parole n'étant plus demandée, le président met aux voix l'entrée en matière de ce PL 10752 :

Pour :	10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	-
Abstention :	-

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président procède ensuite à la lecture de l'article 1 et le met aux voix dans sa forme actuelle.

Pour :	10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	-
Abstention :	-

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

Le président procède ensuite à la lecture de l'article 2 et le met aux voix dans sa forme actuelle.

Pour : 10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : -

Abstention : -

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Le président procède ensuite à la lecture de l'article 3 et le met aux voix dans sa forme actuelle.

Pour : 10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : -

Abstention : -

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

Enfin, le président met aux voix le PL 10752 dans son ensemble.

Pour : 10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : -

Abstention : -

Le projet de loi 10752 est accepté à l'unanimité.

Au bénéfice de ce qui vous a été exposé dans le présent rapport, la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève, à l'unanimité, vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à voter ce projet de loi.

Projet de loi

(10752)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	1 063,7 millions de francs
b) total des charges :	949,0 millions de francs
c) résultat opérationnel :	114,6 millions de francs
d) résultat net :	65,6 millions de francs
e) cash flow de gestion :	-87,8 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 234,5 millions de francs d'investissements opérationnels nets (participations clients déduites) et 21,8 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.